# Conseil d'Administration du 23 mars 2018

Délibération n°: 2018/C 04

Objet : Compte de gestion et compte administratif - exércice 2017 - budget annexe formation

RAPPORTEUR: Hervé LAUDIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M61 des services départementaux d'incendie et de secours,

Les données financières du compte administratif de l'exercice 2017 du SDIS sont conformes aux écritures du payeur départemental telles qu'elles apparaissent dans le compte de gestion.

Le présent rapport a vocation à synthétiser et commenter les données issues des documents budgétaires.

En préambule, il convient de préciser que les données du compte administratif 2017 correspondent à la mise en œuvre des objectifs de la convention pluriannuelle de financement.

## Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Taux de réalisation %
70	Produits des services	70 000,00 €	70 874,00 €	101,25%
75	Autres produits de gestion courante : déficit budget annexe	589 190,71 €	589 190,71€	100,00%
77	Autres produits exceptionnels	0,00€	0,00€	-
002	Résultat année n-1	202 809,29 €	202 809,29 €	-
Total des recettes de fonctionnement		862 000,00 €	862 874,00 €	100,10%(1)

#### (1) Y compris la prise en compte du résultat reporté

Le taux de réalisation des recettes est de **100,10%** alors que le taux de réalisation de l'exercice 2016 s'établissait à hauteur de 104,62%.

Les prestations de formation proposées à d'autres SDIS ou organismes ont engendré un recouvrement conforme aux prévisions budgétaires (chapitre 70).

S'agissant des **autres produits de gestion courante**, le montant affecté au financement du déficit du budget annexe a fait l'objet d'une réalisation à 100%.

### • Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Taux d'exécution %
011	Charges à caractère général	862 000,00 €	835 877,56 €	96,97%
Total des dépenses de fonctionnement		862 000,00 €	835 877,56 €	96,97%

Le budget annexe formation en dépenses est constitué uniquement de charges à caractère général. Elles correspondent, d'une part, aux dépenses de logistique pour les actions de

formation organisées par le groupement formation, et d'autre part, aux inscriptions liées aux actions de formation programmées par l'établissement et dispensées par des prestataires extérieurs (organismes de formations privés, autres SDIS et école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers).

Le taux d'exécution du budget est respectivement de 96,97% en 2017 et de 81,09% en 2016.

#### PRESENTATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2017

Désignation	Résultats au 31/12/2016 (A)	Résultat d'exécution 2017 (B)	Résultats cumulés au 31/12/2017 (A+B)	Solde des restes à réaliser (C)	Résultats cumulés (A+B+C)
Fonctionnement	202 809,29 €	-175 812,85 €	26 996,44 €	0,00€	26 996,44 €
Investissement	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
Total	202 809,29 €	-175 812,85 €	26 996,44 €	0,00€	26 996,44 €

Le résultat global d'exécution au 31 décembre 2017 est excédentaire de **26 996,44 €** compte tenu du résultat du 31 décembre 2016 excédentaire de **202 809,29 €** et du résultat d'exécution 2017 de **-175 812,85 €.** Seule la section de fonctionnement a fait l'objet d'une inscription de crédits.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe formation ;
- ADOPTE le compte administratif 2017 du budget annexe formation.

Gilles DUFEIGNEUX.